OUVERTURE DE POSTE
CSVT-1101
EXTERNE

ERGOTHÉRAPEUTE

POSTE TEMPORAIRE (20 % À 100 %)

SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Année scolaire 2019-2020

La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands dessert une population de 88 500 personnes qui habitent un vaste territoire situé à l'extrémité ouest de la Montérégie. Elle dispense des services éducatifs à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. Elle emploie plus de 1900 personnes réparties dans 34 écoles et centres, leurs points de service et un centre administratif. Son budget annuel approche 115 M$. Elle assure au sein de sa communauté la promotion des valeurs de bienveillance, de collaboration, de confiance et de courage. Elle partage une vision avec sa communauté scolaire dont les artisans tissent des liens forts et ont un but commun : accroître la réussite et développer le plein potentiel de chaque élève, jeune ou adulte.

Nature du travail

L'emploi d'ergothérapeute comporte plus spécifiquement des fonctions de dépistage et d'évaluation des habiletés fonctionnelles des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs, ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie pour ces élèves, dans le but de développer, restaurer ou maintenir leurs aptitudes, de compenser leurs incapacités, de diminuer les situations de handicap, d'adapter leur environnement pour favoriser une autonomie optimale et de faciliter leur cheminement scolaire.

Quelques attributions caractéristiques

L'ergothérapeute évalue le développement de l'élève dans différentes sphères : motricité globale et fine, intégration sensorielle, habiletés perceptivo-cognitives, aspect social et rationnel, activités de la vie quotidienne et de la vie domestique; elle ou il analyse et évalue les habilités fonctionnelles des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle ou il, dans le cadre d'un plan d'intervention, détermine un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie, pour répondre aux besoins de l'élève et elle ou il décide de mesures de contention, si nécessaire.

Par le biais de thérapies individuelles ou de groupe, elle ou il stimule les acquisitions dans les sphères où l'élève accuse des retards pour lui permettre de développer au maximum ses capacités; elle ou il utilise les activités et le milieu scolaire pour favoriser la généralisation des apprentissages pour que l'élève devienne le plus fonctionnel et autonome possible dans son milieu de vie.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en ergothérapie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il conçoit, choisit, adapte et prépare le matériel nécessaire aux séances de thérapie individuelle ou de groupe et recommande l'acquisition d'équipements; elle ou il conseille et soutient le personnel enseignant pour qu'il puisse adapter l'enseignement ou le matériel et elle ou il suggère des stratégies; elle ou il rencontre, soutient et conseille les parents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant la réadaptation de l'élève.

Elle ou il peut faire un travail de consultation et de formation auprès des intervenantes et intervenants du milieu scolaire, médical ou de réadaptation.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il peut aussi animer des ateliers et offrir du soutien à certains groupes de parents, en partenariat avec les intervenantes et intervenants du milieu scolaire ou du réseau de la santé et des services sociaux.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

(Suite page 2)

Qualifications requises

Scolarité

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ou en voie de l'être.

Lieu de travail et supérieur immédiat

Poste relié aux Services éducatifs aux jeunes. Toutefois la personne titulaire de ce poste temporaire sera appelée à se déplacer sur le territoire de la commission scolaire
Mme Suzie Vranderick, directrice, Services éducatifs aux jeunes

Statut

Poste temporaire (20 % à 100 %) (jusqu'au 30 juin 2020)

Rémunération

Minimum : 25,63 $ l'heure
Maximum : 47,48 $ l'heure

Date d'entrée en fonction

À déterminer

Horaire de travail

À déterminer

Période d'affichage

Du 27 novembre au 10 décembre 2019, 16 h

RÉUSSITE
APPRENDRE • COLLABORER • GRANDIR

Toute personne intéressée est priée de soumettre sa candidature, incluant une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae, auprès des :

Services des ressources humaines
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
630, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 3S1
Courriel : humaines@csvt.qc.ca
Télécopieur : 450 225-0848

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Site Internet : www.csvt.qc.ca

La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.